

LES 5 LEVIERS

pour booster

l'engagement de vos
collaborateurs avec

#activateur
de progrès

EMPLOI & HANDICAP



1. LE MESSAGE DE LA **DIRECTION**

Commencez par envoyer un message à l'ensemble de vos équipes pour expliquer pourquoi votre organisation est #activateurdeprogrès.

Par exemple :

« Chers collaborateurs et collaboratrices, j'ai décidé d'inscrire notre organisation comme #activateurdeprogrès. Ainsi, nous mettons en valeur notre engagement et nous nous associons à une campagne de communication nationale destinée à soutenir l'emploi des personnes handicapées. Je souhaite que nous nous mobilisions tous sur ce sujet d'inclusion. »



2. DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR COMMUNIQUER

En vous inscrivant comme #activateurdeprogrès, vous avez accès gratuitement à un **kit de communication complet**. Vous pouvez télécharger via votre compte #activateurdeprogrès des visuels (à personnaliser avec votre logo, ou non) aux formats Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram, ainsi qu'un guide incluant des posts pré-rédigés à diffuser sur vos comptes. **Profitez de nos ressources numériques pour afficher votre engagement sur les réseaux sociaux!**

Pour vous connecter à votre compte #activateurdeprogrès, rendez-vous sur **activateurdeprogres.fr/user**



3. LA MOBILISATION DES DIRIGEANTS ET/OU DU CODIR

Demandez aux membres du CoDir, aux dirigeants et aux managers de votre organisation de se mobiliser sur le sujet de l'emploi des personnes handicapées. Incitez-les à diffuser sur leurs réseaux sociaux les posts personnalisés aux couleurs de votre entreprise sur LinkedIn et/ou Twitter. Pour la réussite de votre Employee Advocacy, il est important qu'ils montrent l'exemple.

Dans vos publications, n'oubliez pas d'utiliser les mots clés **#activateurdeprogres**, **#SEEPH2022**, et de taguer l'Agefiph qui pourra partager votre message.



@Agefiph



@Agefiph_



4. LA MOBILISATION DE VOS ÉQUIPES

**Invitez vos collaborateurs
à s'engager à leur tour!**

Incitez-les à diffuser et relayer
les posts de l'entreprise
ou des dirigeants sur leurs
réseaux sociaux, et à partager
leurs propres publications.

Attention : vous devez les
encourager, mais surtout ne
les forcez pas car leurs profils
sont personnels !



5. LA PUBLICATION DE CONTENUS

Demandez à votre service Communication d'écrire des articles sur l'inclusion et l'emploi des personnes handicapées dans votre organisation et/ou de réaliser des interviews de vos collaborateurs sur le sujet. Vous pouvez les diffuser sur votre site, sur votre blog et sur vos réseaux sociaux.

Encouragez vos collaborateurs à les relayer sur leurs propres réseaux sociaux !

Dans vos publications, n'oubliez pas d'utiliser les mots clés **#activateurdeprogres**, **#SEEPH2022**, et de taguer l'Agefiph qui pourra partager votre message.



@Agefiph



@Agefiph_

